

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

INDICATEUR TRIMESTRIEL DE LA PART DES SALARIÉS A TEMPS PARTIEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS ET PLUS

La part des salariés à temps partiel se développe depuis le début des années quatre vingt-dix dans les établissements de 10 salariés et plus, selon l'enquête trimestrielle ACEMO. Cette évolution s'est accentuée à partir de la seconde moitié de l'année 1993. Elle progresse depuis au rythme d'un point par an. Cette forme d'emploi est surtout utilisée dans le tertiaire et plus particulièrement les commerces et les services où elle continue d'augmenter fortement. Mais cette tendance gagne également l'industrie. Ces premiers résultats proviennent d'un travail d'élaboration d'un indicateur conjoncturel de la part des salariés à temps partiel fondé sur des enquêtes auprès des entreprises (*).

(*) - Contrairement aux mesures habituelles du temps partiel, qui sont issues d'enquêtes annuelles auprès des ménages.

Le développement du temps partiel s'accélère depuis l'automne 1993...

Selon l'enquête trimestrielle sur l'Activité et les Conditions d'Emploi de la Main-d'oeuvre (dite enquête ACEMO), la part des salariés à temps partiel dans les établissements de 10 salariés et plus des secteurs marchands non-agricoles (1) s'est développée en trois phases depuis le début de l'année 1987 (tableau 1 et graphique 1). Elle a progressé d'abord lentement jusqu'à la fin de l'année 1990 (+0,2 point par an, en moyenne), puis à un rythme plus soutenu (+0,5 point par an) jusqu'à l'automne 1993. A cette date, se produit une seconde accélération. Depuis, le temps partiel augmente à la cadence d'environ un point par

(1) - Le champ précis retenu dans cette étude est décrit en encadré.



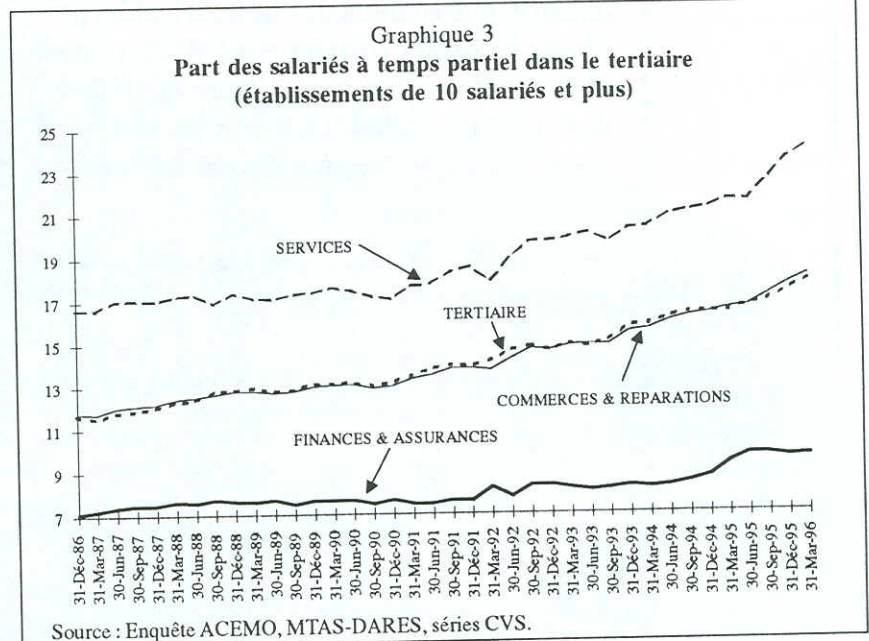
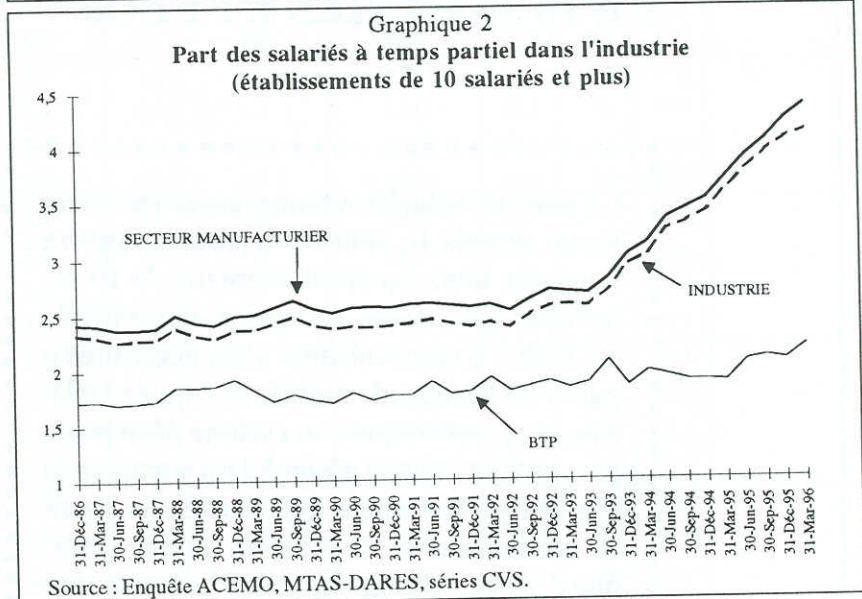
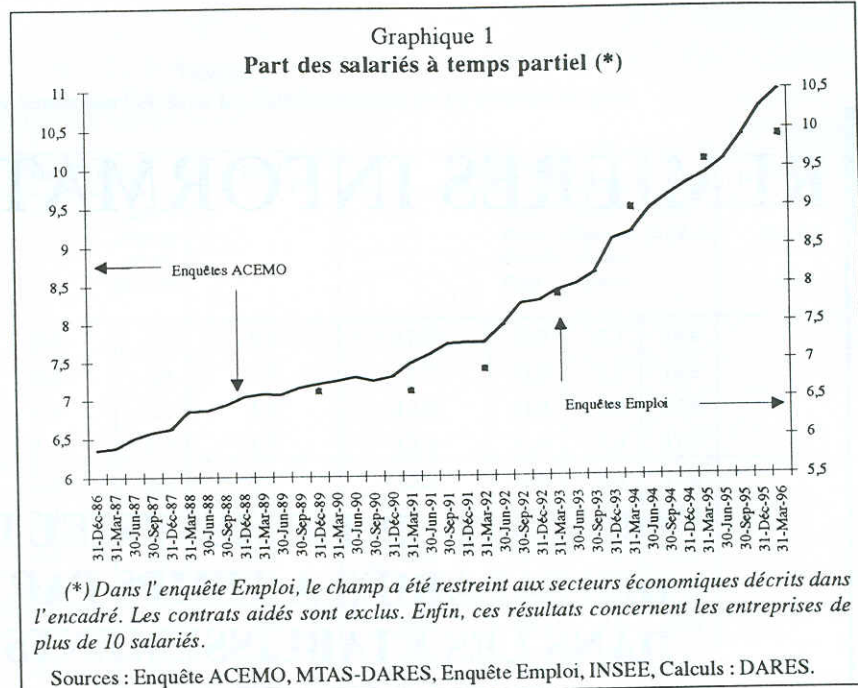
an. Ceci représente environ 70 000 salariés à temps partiel supplémentaires par an, au lieu de 30 000 par an dans la tendance antérieure (1991-1993) (2).

...dans le tertiaire mais aussi dans l'industrie

L'inflexion est particulièrement visible dans l'industrie, où le temps partiel était jusqu'au troisième trimestre 1993 parfaitement stable autour de 2,5 % (graphique 2), et gagne ensuite plus de 0,6 point par an. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par un recours important aux préretraites progressives (3). Toutefois, le niveau et le rythme de croissance du temps partiel dans l'industrie restent modestes, même en fin de période (4,4 %), à côté de ceux observés dans le secteur tertiaire (18 %), en particulier dans les commerces et services (graphique 3). Dans les commerces, où les fluctuations saisonnières sont importantes, la part des salariés à temps partiel a augmenté rapidement en 1987 et 1988, puis s'est stabilisée en 1990 à 13,1 %. Elle a recommencé à croître à la mi-1991, malgré des pertes d'emplois qui semblent avoir principalement touché les salariés à temps complet. L'année 1993 marque un autre palier suivi d'une nouvelle reprise dynamique (de 15 % à 16,9 % entre septembre 1993 et septembre 1995). Dans les services, où la part des salariés à temps partiel est la plus élevée, la progression a été lente jusqu'au deuxième trimestre 1991, puis rapide jusqu'à maintenant. Ces deux secteurs sont les principaux utilisateurs de l'abattement en faveur des emplois à temps partiel mis en place en septembre 1992.

(2) - Pour un champ qui compte 8,7 millions de salariés (voir encadré).

(3) - Souvent accompagnées de l'abattement temps partiel (voir Premières Synthèses n° 32-4, août 1996).



Un indicateur conjoncturel, fondé sur des enquêtes auprès des entreprises

Ces résultats proviennent d'un indicateur conjoncturel établi à partir de l'enquête ACEMO. Un tel indicateur présente au moins deux intérêts. L'enquête ACEMO s'adresse aux entreprises. De plus, elle est trimestrielle, ce qui pourrait permettre de suivre l'évolution du temps partiel dans des délais utiles à l'analyse conjoncturelle même si cet indicateur ne concerne que les établissements de 10 salariés et plus. Actuellement, l'information sur le temps partiel provient essentiellement de l'enquête Emploi de l'INSEE réalisée chaque année au mois de mars auprès des ménages.

Une évolution conforme à l'enquête Emploi sauf pour 1996

La confrontation avec les résultats de l'enquête Emploi sur un champ proche (voir graphique 1 et la note associée) montre une assez bonne cohérence des profils d'évolution du temps partiel. En particulier, c'est bien à partir de 1993 que les deux indicateurs mettent en évidence une accélération du développement du temps partiel. La principale divergence concerne l'accroissement du temps partiel entre mars 1995 et mars 1996. La progression est beaucoup plus dynamique selon ACEMO (+1,1 point), que dans l'enquête Emploi qui note au contraire un ralentissement de la tendance (+0,3 point).

*Frédéric CHOUVEL
(DARES).*

CHAMP ET CALCUL DE L'INDICATEUR DE TEMPS PARTIEL

A - L'INFORMATION DISPONIBLE DANS ACEMO

La rubrique de l'enquête ACEMO consacrée à l'emploi demande aux établissements de donner le niveau des effectifs à temps complet et à temps partiel, en distinguant les hommes des femmes et les ouvriers des autres salariés. En revanche, il n'y a pas d'information sur la durée du travail des salariés à temps partiel, ni sur la forme de leur contrat. Légalement, un salarié est à temps partiel si sa durée du travail est inférieure d'au moins 1/5^{ème} à la durée légale ou la durée conventionnelle si cette dernière est inférieure à la durée légale.

B - LE CHAMP

L'enquête ACEMO est réalisée chaque fin de trimestre auprès des établissements de 10 salariés et plus, qui sont interrogés par voie postale de façon systématique pour les établissements de 50 salariés et plus, et par quart pour les établissements de moins de 50 salariés. Le champ couvert traditionnellement par l'enquête est le secteur marchand non-agricole. Mais certains secteurs non-marchands sont présents dans l'enquête. Aussi, les secteurs de la santé, de l'éducation et des administrations ont-ils été éliminés. Un certain nombre d'établissements ont été incorporés à partir de l'enquête de mars 1993, en particulier des grandes entreprises nationales telles qu' EDF-GDF, la SNCF, la RATP, ou des secteurs tels que la distribution d'eau. Ces établissements ou secteurs ont été exclus afin de privilégier la continuité du champ sur la période, qui débute au 31 décembre 1986.

Mais la difficulté principale pour assurer une continuité des séries réside dans le passage de la nomenclature d'activité NAP à la nomenclature NAF, car cette dernière ne permet pas de distinguer le secteur marchand du secteur non-marchand dans le tertiaire, en particulier dans les services. Il a donc fallu faire des choix et des regroupements appropriés, en s'appuyant sur une période de recouvrement assez large. En effet, les fichiers bruts sont disponibles en NAP du 31 décembre 1986 au 31 mars 1995, et en NAF du 31 décembre 1989 au 31 mars 1996 (dernière enquête disponible à ce jour).

La décomposition sectorielle retenue privilégie la NAF, puisqu'elle est désormais la seule en vigueur :

1. Les secteurs de l'industrie et de la construction ne posent pas de difficultés majeures à un niveau d'agrégation suffisamment élevé.
2. Dans la décomposition sectorielle présentée ici, le secteur du «commerce et réparation automobile» et celui des «réparations diverses» sont classés avec les commerces (alors qu'en NAP15, ils se trouvent dans les services marchand U10).
3. Le secteur de la finance et des assurances intègre ici les «intermédiaires financiers et des assurances» (classés en NAP 15 dans les services marchand U10).
4. Le secteur des «télécommunications» (dont le poids est faible en raison de l'absence de FRANCE TELECOM et de la Poste) est fusionné avec celui des transports comme dans le regroupement en NAP 15 (U09), mais contrairement au regroupement en NAF qui classe ce secteur dans les Services.
5. Les services comportent les autres secteurs y compris les secteurs de l'immobilier et des locations. Il faut rappeler que les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration ainsi que celui des services domestiques sont exclus dans ce travail.

C - LE CALCUL

La part des salariés à temps partiel est calculée au sein de strates, qui sont des regroupements d'établissements par tranche de tailles (4 tranches tailles) et secteurs (niveau 100 en NAP, et 85 en NAF), comme la somme des salariés à temps partiel rapportée au total des salariés. Ces résultats sont pondérés par le poids relatif (en termes d'effectifs salariés) de chaque strate calculé principalement grâce aux données annuelles de l'UNEDIC, afin d'obtenir le niveau d'agrégation désiré. Ce calcul tient compte aussi des taux de réponses. Les séries trimestrielles agrégées sont ensuite désaisonnalisées.

Tableau 1
Part des salariés à temps partiel dans les établissements de 10 salariés et plus

En pourcentage

	TOTAL	INDUSTRIE		BTP	TERTIAIRE				Enquête Emploi (*)
		<i>dont : Secteur manu- facturier</i>			<i>dont : Com- merces Répa-</i>	<i>dont : Finances Assu- rances</i>	<i>dont : Services</i>		
31 décembre 1986 ...	6,4	2,4	2,3	1,7	11,8	11,7	7,1	16,6	
31 mars 1987	6,4	2,4	2,3	1,7	11,7	11,5	7,2	16,6	
30 juin 1987	6,5	2,4	2,3	1,7	12,0	11,8	7,3	17,0	
30 septembre 1987 ..	6,6	2,4	2,3	1,7	12,1	11,9	7,4	17,1	
31 décembre 1987 ...	6,6	2,4	2,3	1,7	12,2	12,0	7,4	17,0	
31 mars 1988	6,8	2,5	2,4	1,9	12,4	12,3	7,6	17,2	
30 juin 1988	6,9	2,4	2,3	1,9	12,5	12,4	7,5	17,3	
30 septembre 1988 ..	6,9	2,4	2,3	1,9	12,6	12,8	7,7	16,9	
31 décembre 1988 ...	7,0	2,5	2,4	1,9	12,8	12,8	7,6	17,4	
31 mars 1989	7,1	2,5	2,4	1,8	12,8	12,9	7,6	17,1	
30 juin 1989	7,1	2,6	2,4	1,7	12,7	12,7	7,7	17,1	
30 septembre 1989 ..	7,1	2,6	2,5	1,8	12,8	12,8	7,4	17,3	
31 décembre 1989 ...	7,2	2,6	2,4	1,7	13,0	13,1	7,6	17,4	6,6 (**)
31 mars 1990	7,2	2,5	2,4	1,7	13,0	13,1	7,6	17,6	
30 juin 1990	7,3	2,6	2,4	1,8	13,0	13,1	7,6	17,4	
30 septembre 1990 ..	7,2	2,6	2,4	1,7	12,9	13,0	7,4	17,2	
31 décembre 1990 ...	7,3	2,6	2,4	1,8	13,0	13,1	7,6	17,0	
31 mars 1991	7,5	2,6	2,4	1,8	13,3	13,4	7,5	17,6	6,6
30 juin 1991	7,6	2,6	2,5	1,9	13,5	13,7	7,4	17,7	
30 septembre 1991 ..	7,7	2,6	2,4	1,8	13,8	13,9	7,6	18,3	
31 décembre 1991 ...	7,7	2,6	2,4	1,8	13,8	13,8	7,5	18,5	
31 mars 1992	7,7	2,6	2,4	1,9	13,7	14,1	8,2	17,8	6,9
30 juin 1992	8,0	2,5	2,4	1,8	14,2	14,6	7,7	18,8	
30 septembre 1992 ..	8,3	2,6	2,5	1,8	14,7	14,8	8,3	19,7	
31 décembre 1992 ...	8,3	2,7	2,6	1,9	14,6	14,6	8,3	19,7	
31 mars 1993	8,4	2,7	2,6	1,8	14,8	14,9	8,1	19,8	7,9
30 juin 1993	8,5	2,7	2,6	1,9	14,9	14,8	8,0	20,1	
30 septembre 1993 ..	8,6	2,8	2,7	2,1	14,8	15,0	8,1	19,6	
31 décembre 1993 ...	9,1	3,0	2,9	1,8	15,5	15,7	8,2	20,3	
31 mars 1994	9,2	3,1	3,0	2,0	15,6	15,8	8,1	20,3	9,0
30 juin 1994	9,5	3,4	3,2	1,9	15,9	16,1	8,2	20,9	
30 septembre 1994 ..	9,6	3,4	3,3	1,9	16,1	16,3	8,4	21,1	
31 décembre 1994 ...	9,8	3,5	3,4	1,9	16,3	16,4	8,6	21,2	
31 mars 1995	9,9	3,7	3,6	1,9	16,5	16,4	9,3	21,6	9,6
30 juin 1995	10,1	3,9	3,8	2,1	16,6	16,6	9,6	21,5	
30 septembre 1995 ..	10,4	4,1	3,9	2,1	17,1	16,9	9,6	22,5	
31 décembre 1995 ...	10,8	4,2	4,1	2,1	17,6	17,3	9,5	23,4	
31 mars 1996	11,0	4,4	4,1	2,2	18,0	17,8	9,6	24,0	9,9

(*) Dans l'enquête Emploi, le champ a été restreint aux secteurs économiques décrits dans l'encadré. Les contrats aidés sont exclus. Enfin, ces résultats concernent les **entreprises** de plus de 10 salariés ce qui est un champ plus large que celui des **établissements** de plus de 10 salariés.

(**) L'enquête Emploi a lieu en mars, sauf en 1990, où elle a été réalisée en janvier.

Le choix de nomenclature est précisé en encadré.

Sources: Enquête ACEMO, MTAS-DARES, Enquête Emploi, INSEE, Calculs : DARES, séries CVS.